



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 11393

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'insuffisance, voire l'absence, des financements destinés à permettre une évolution positive du programme « nouveaux services emplois jeunes » et particulièrement l'intégration des emplois jeunes dans les services des collectivités territoriales. Les collectivités locales ont été sollicitées au mois d'octobre 2002 pour constituer en urgence des dossiers destinés à permettre des consolidations d'emplois pour les jeunes en activité dans ces collectivités. Outre la charge de travail importante qu'a représentée pour elles la constitution de ces dossiers, on constate aujourd'hui que l'Etat refuse de financer les plans de consolidation des emplois jeunes au sein des collectivités locales et qu'il n'y a pas de suite donnée aux dossiers constitués à cet effet. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions sont prévues pour concrétiser les engagements antérieurs de l'Etat d'assurer pendant trois ans un financement permettant la consolidation des emplois jeunes des collectivités territoriales et, par-là, le maintien d'activités dont l'utilité sociale est reconnue et appréciée par la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11393

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 646

Question retirée le : 10 février 2003 (Fin de mandat)